

DEPARTEMENT DU RHONE  
COMMUNE DE VOURLES

<p><b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23</p> <p><b>Ont voté :</b> Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil vingt, le quatre juin à vingt heures trente heures à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt neuf mai deux mille vingt, s'est réuni en conseil municipal à la salle polyvalente Jean de Pascal, sous la présidence de Madame Catherine STARON, Maire.</p> <p><b>Étaient présents :</b> Catherine STARON, Thierry DILLENSEGER, Elyane CLOP, Ernest FRANCO, Pascale MILLOT HAUK, Dominique REGNIER, Pascale BONNIER, Jean Pierre COMBLET, Elisabeth CHENAU, Sébastien BLANC, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Christophe CUOQ, Véronique PROT, Fabien DUMAS, Françoise ROUBIN, Jean Marie CARRE, Claire RENOUPREZ, Christophe PINEL, Adeline FILLOT, Serge MICHAUT, Anne-Marie ISSARTIAL, Philippe RISCH, Valérie CHANUT.</p> <p><b>Absents :</b> néant</p> <p><b>Pouvoirs :</b> néant</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Pascale BONNIER</p>
--	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2020-039  
SEANCE DU 4 JUIN 2020**

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE : VENTE PARCELLE AB N°21**

*Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de l'urbanisme  
Vu l'avis des domaines en date du 20/03/2018 ;  
Vu la délibération n°2019-020 du 14 mars 2019 ;*

Madame le Maire rappelle que l'EHPAD de la Grande Charrière, aujourd'hui installé sur le territoire communal, souhaite accueillir plus de résidents et dans de meilleures conditions. Les dirigeants ont obtenu du département un agrément de 54 lits avec un potentiel d'extension de 10 lits. Le futur établissement se situera Route de Brignais (RD 114).

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a donné son accord par délibération 2019-020 en date du 14 mars 2020 pour la vente des parcelles AB n°21 et AB n°211 qui au regard du Plan Local d'Urbanisme faisait partie intégrante du futur tènement.

Cependant, après vérification sur site la parcelle AB n°211 est en réalité l'accès au parking du stade de foot et n'entre pas dans la vente.

Madame le Maire indique que la commune doit délibérer afin de corriger cette situation : soit retirer de la vente la parcelle AB n°211 et de diminuer en conséquence le prix de vente.

La commune est propriétaire d'une parcelle du futur tènement accueillant l'EHPAD cadastrée AB n°21 d'une surface de 10a et 86 ca

La vente sera conclue pour un montant de 320.000€.

**Le conseil municipal,**

**Madame Catherine STARON, Maire, entendue**

**A l'unanimité des membres présents et représentés**

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte notarié pour la vente de la parcelle AB 21 d'une surface de 10a et 86 ca pour un montant de 320.000€ (trois cent vingt mille euros) ainsi que tous les documents y afférents.

Pour : 23      Contre : 0      Abstention : 0

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le  
Et publication  
Le

Le Maire,  
Catherine STARON



Fait et délibéré les jours,  
Mois, an et heure que susdits  
et ont signé au registre le  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Catherine STARON

